



Problème des moisissures et charges db de mon ancien appartement q

Par **kelly_old**, le **11/06/2007** à **09:05**

J'ai quitté un appartement de type studio il y a environ 2 ans, je suis restée dans la même agence pour appartement de 2 pièces et aujourd'hui il m'envoie un courrier pour une somme de 220€ de charges DB de mon ancien appartement. A quoi correspond ces charges alors que j'avais déjà tout réglé et ils m'ont même envoyé un courrier pour cloture définitif de mon compte de l'appartement en question . Ma question est : ont ils le droit de me faire payer une somme d'un ancien appartement et à quoi correspond ces charges DB? De plus mon appartement actuel j'ai des problèmes des moisissures que j'avais signalé après avoir fait l'état d'entrée rien a été fait depuis; quelles sont les procédures à faire pour les obliger à réparer ma douche et est ce que je peux refuser de payer les charges DB s'ils ne réparent pas les moisissures dans ma douche. Je compte sur votre conseil. Merci d'avancernKelly

Par **Christelle_old**, le **12/06/2007** à **00:11**

Bonjour,rrnrL'abréviation DB est de vous ? Je ne vois pas à quoi elle correspond.rrnrCe qui est sûr c'est que votre situation est double. Il y a deux dossiers différents et vous ne pouvez pas les mélanger.rrnrPour ce qui est des charges que l'on vous demande, vous pouvez tout à fait commencer par demander des explications à l'agence. On a clôturé votre compte concernant cet appartement, il n'y a donc pas de raisons qu'on vous redemande de l'argent. Le mieux est de commencer par demander des explications : à quoi correspond cette somme. Vous n'êtes pas professionnel, vous devez pouvoir comprendre ce que vous payez.rrnrPour ce qui est de la moisissure, tout dépend de l'ampleur, mais je pense que c'est à votre charge. Cela dépend si ce sont les moisissures habituelles que l'on peut nettoyer ou non.